

<b>SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016 à 19 H 00</b>
--

*Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » : réunie le 19.10.2016*

*Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » : réunie le 18.10.2016*

*Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 19.10.2016*

*Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 19.10.2016*

**EXPOSE DU MAIRE**

- 1 – Election d'un adjoint
- 2 – Indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués, suite à la démission d'un conseiller municipal
- 3 – Représentation de la Ville dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire

**COOPERATION INTERCOMMUNALE**

- 4 – Modification des statuts Riom Communauté : Halle-marché couvert
- 5 – Halle : rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, fixation dérogatoire de l'attribution de compensation et modalités juridiques

**FINANCES – MARCHES**

- 6 – Budget Principal : décision modificative n° 2
- 7 – Tarifs 2017 : location des salles municipales
- 8 – Redevance d'occupation du domaine public communal pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz et d'électricité (RODP)
- 9 – Fourniture de carburant à la pompe par carte accréditive : attribution du marché
- 10 – Externalisation de l'entretien des bâtiments : attribution des marchés
- 11 – Groupe scolaire M. Genest : avenants au marché de travaux
- 12 – Rue des Charmettes : avenant n° 5 pour création de prix nouveaux au lot 1
- 13 – Rue de Planchepaleuil : avenant n° 1 délais et prix nouveaux

**URBANISME – VOIRIE - BATIMENT**

- 14 – Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022 de Riom Communauté : avis de la Commune
- 15 – Rue du Creux : projet de logements locatifs sociaux : vente des parcelles cadastrées BI n° 299 et 305 par l'EPF SMAF à Riom Communauté
- 16 – Verger du Couvent rue Pierre Mazuer : acquisition de la parcelle AT n° 237 auprès de Riom communauté
- 17 – ZAC de Layat : proposition de suppression par Riom Communauté
- 18 – AFUA Chantepierre de Ronchalon : reprise des voiries et des espaces communs dans le domaine public communal
- 19 – Rue de Planchepaleuil – réaménagement : convention de servitudes de passage de canalisations d'assainissement, parcelle AX n°536, impasse du Sardon
- 20 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2015
- 21 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif du SIARR : exercice 2015
- 22 – Renouvellement d'adhésion à l'association Plante & Cité
- 23 – Renouvellement d'adhésion de la commune à l'association FREDON

## **EDUCATION - JEUNESSE**

- 24 – Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Riomaise pour la Jeunesse (AARJ) : avenant à la convention d'objectifs
- 25 – Accueil de loisirs : mise à disposition de la piscine Béatrice Hess
- 26 – Fonds d'Initiatives Scolaires : école élémentaire Pierre Brossolette-coopérative
- 27 – Fonds d'Initiatives Scolaires : école élémentaire Maurice Genest-coopérative
- 28 – Fonds d'Initiatives Scolaires : école maternelle Jean Rostand- coopérative

## **SOCIAL**

- 29 – Partenariat entre le Conseil Départemental du Puy de Dôme, la Commune de Riom et l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ADSEA 63)
- 30 – Partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Convention cadre et convention de mise à disposition des agents

## **CULTURE**

- 31 – Forum Rexy : demande de subventions au titre des travaux de réhabilitation

## **SPORTS**

- 32 – Gymnase La Varenne : demande de subvention au titre des travaux de réhabilitation
- 33 – Fonds d'Initiatives Sportives : Riom Urban Ride

## **ADMINISTRATION GENERALE**

- 34 – Opération Riom Pays en Fête : attribution d'une subvention à Riom Communauté
- 35 – Adhésion à l'association des petites villes de France (APVF)
- 36 – Ouverture des commerces le dimanche pour 2017
- 37 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.